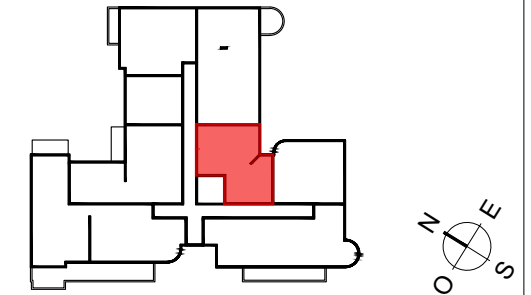


PREMIER ART

Maisons-Alfort

19 avenue du Professeur Cadiot
94700 Maisons-Alfort



Type	N°	Cage	Niveau
T2	B528	B	R+5

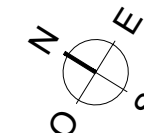
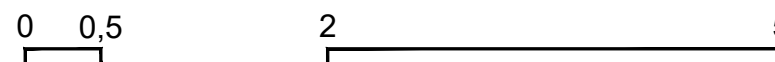
ENTREE	6.41	m ²
SEJOUR/CUISINE	22.60	m ²
CHAMBRE	13.10	m ²
SDE	5.02	m ²

SURFACE TOTALE HABITABLE	47.13	m²
---------------------------------	--------------	----------------------

LÉGENDE		
F : fenêtre	▨ faux-plafond, soffite	CUI : cuisson
PF : porte-fenêtre	▩ placard	LC : linéaire complémentaire
ODB : œil-de-bœuf	SS : sèche serviette	LV : lave vaisselle
VR : volet roulant	ETEL : tableau électrique	LL : lave linge
	GC : garde-corps	REF : réfrigérateur
		TRI : tri selectif

NOTA
Les surfaces des placards sont incluses dans celles des pièces attenantes. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des contraintes de réalisation, des nécessités techniques, réglementaires ou administratives, concernant notamment les dimensions libres, les hauteurs d'allège, les éléments d'équipement et réseaux divers. Les retombées, les soffites, les faux-plafonds sont représentés à titre indicatif. Les canalisations ne sont pas figurées. La végétation n'est pas contractuelle. Les seuils des balcons sont de 15cm maximum, les seuils des terrasses sont de 20cm maximum. Les allèges pleines des fenêtres ont une hauteur minimum de 46cm. Les hauteurs sous faux-plafond ou soffite seront de 210 cm minimum. les ouvrant sont représentés en pointillés

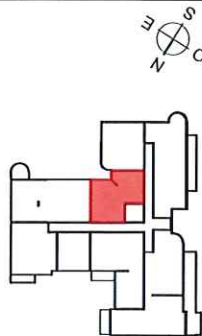
Date :	15 Décembre 2022
Indice :	07



PREMIER ART

Maisons-Alfort

19 avenue du Professeur Cadet
94700 Maisons-Alfort



Type	N°	Cage	Niveau
T2	B528	B	R+5

ENTREE	6.41	m ²
SEJOUR/CUISINE	22.60	m ²
CHAMBRE	13.10	m ²
SDE	5.02	m ²

SURFACE TOTALE HABITABLE		m ²
		47.13

LEGENDE

F : fenêtre	CUJ : cuisine
PF : porte-fenêtre	LC : linéaire complémentaire
ODB : œil-de-bœuf	LV : lave-vaisselle
SS : salle de toilette	LL : lave-linge
VR : voir roulant	LI : linge-linge
	GP : garde-corps
	TR : tréteuil

NOTA

Les surfaces des placards sont incluses dans celles des pièces attenantes. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des contraintes de réalisation, des nécessités techniques, réglementaires ou administratives, et/ou de la disponibilité des matériaux. Les hauteurs plafonds, les éléments d'équipement et les dimensions des pièces ne sont pas représentés à titre indicatif. Les appellations ne sont pas figurées. La végétation n'est pas contractuelle. Les seuils des balcons sont de 15cm maximum, les seuils des terrasses sont de 20cm maximum. Les allèges pleines des fenêtres ont une hauteur minimum de 46cm. Les hauteurs sous faux-plafond ou soffite seront de 210 cm minimum, les ouvrants sont représentés en position fermée.

Date : Le 4 Octobre 2022

Indice : 03

